

CONVENTION NEGOCIATIONS ANNUELLES 2012

Entre

La société BEHR France Rouffach SAS représentée par son Président
Monsieur Henry BAUMERT,

Et

CFDT représentée par Messieurs Omar BENRABAH et Stéphane BOTTIN,

CFE-CGC représentée par Messieurs Laurent ALTHERR et Gilles RINNERT,

CFTC représentée par Messieurs Jean-Marc FELLMANN et Maurice JACQUOT,

CGT représentée par Messieurs Marc FORISSIER et Youssef ZEHRI,

UNSA représentée par Messieurs Philippe ESPIN et Denis PIECZYNSKI,

Il a été arrêté les points suivants à l'issue des trois réunions de Négociations Annuelles :

- A compter du 1^{er} janvier 2012, une augmentation générale de 2,3 % pour tous les salariés de l'entreprise avec un talon minimum de 48 € bruts calculée sur le salaire de base plus rendement ou appréciation. L'augmentation apparaîtra sur le bulletin de paie du mois de mars avec un rappel sur janvier et février.
- L'enveloppe des augmentations individuelles est fixée à 0,5 %.
- Ancienneté : évolution selon convention collective.
- Par dérogation à l'accord sur la réduction du temps de travail, il est convenu que les RTT pourront être accolées aux congés payés, en respectant la règle de trimestrialité.
- Pour les salariés bénéficiant d'une part variable, clarification des objectifs individuels.
- L'entreprise s'engage dans un délai d'un mois à compter de la signature du présent accord à ouvrir des négociations sur la mise en place d'un accord d'intéressement pour la période 2012 – 2014.

Handwritten signature

2.3

pe

BS

M.F.

RG

o.b.

DP

7

En cas de validation de l'accord d'intéressement par les organisations syndicales, l'entreprise s'engage à verser un supplément d'intéressement de 180 € bruts, versé proportionnellement au temps de présence sur l'année 2011. Ce point sera inclus dans la négociation relative à la mise en place d'un accord d'intéressement sur la période 2012 – 2014 et fera l'objet d'une information et d'une consultation du Comité d'Entreprise.

- Durée du travail : elle sera conforme à l'accord 35 heures.

Fait à Rouffach, le 23 février 2012

BAUMERT Henry, Président

BENRABAH Omar, Délégué Syndical CFDT

BOTTIN Stéphane, Délégué Syndical CFDT

ALTHERR Laurent, Délégué Syndical CFE-CGC

RINNERT Gilles, Délégué Syndical CFE-CGC

FELLMANN Jean-Marc, Délégué Syndical CFTC

JACQUOT Maurice, Délégué Syndical CFTC

FORISSIER Marc, Délégué Syndical CGT

ZEHRI Youssef, Délégué Syndical CGT

2-4

CE M.F. RG DP DS

4

ESPIN Philippe, Délégué Syndical UNSA



PIECZYNSKI Denis, Délégué Syndical UNSA



Z.V o.b. r-e

BS ME RG

A